

ACTUALITÉS

Violences à Paris

Des centaines de milliers d'étudiants descendent dans les rues

Paris — Des centaines de milliers de lycéens et d'étudiants ont mené hier une démonstration de force contre le gouvernement en manifestant dans la plupart des grandes villes de France contre le contrat-jeunes lors de défilés parfois émaillés de heurts, comme à Paris. Dans la capitale, la situation a dégénéré pendant plus de deux heures en début de soirée. De violents affrontements ont opposé jeunes et policiers dans le célèbre Quartier latin, au cœur de Paris, près de la prestigieuse université de la Sorbonne, symbole de la révolte étudiante de mai 1968.

Des jeunes, le visage masqué, ont incendié un kiosque à journaux et jeté des projectiles sur les forces de l'ordre, qui ont répliqué par des tirs de gaz lacrymogène, à

Sèvres-Babylone. Des incidents ont ensuite éclaté place de la Sorbonne, où plusieurs centaines de jeunes ont baillé avec des cocktails Molotov et des fumigènes. Une librairie a été incendiée, une dizaine de voitures ont été renversées ou détériorées et l'une a brûlé.

Les manifestants, qui descendaient des pavés pour en faire des projectiles, ont finalement reculé face aux canons à eau et à de grosses quantités de gaz lacrymogènes, et, après 20h GMT, le calme était revenu. Des jeunes ont été blessés ainsi qu'au moins 35 policiers, dont neuf ont dû être hospitalisés, selon la préfecture de police. Ces heurts sont survenus à la fin de la manifestation parisienne, qui a réuni dans l'après-midi 33 000 jeunes selon la police, 120 000 selon les organisateurs.

Plusieurs défilés se sont conclus par des incidents, parfois violents, notamment à Rennes (ouest), où des policiers ont tiré des grenades lacrymogènes et où des dizaines de jeunes ont mis le feu à des poubelles et endommagé des véhicules, à Toulouse (sud-ouest), à Montpellier (sud-est) ou à Chalon-sur-Saône (est).

De Rennes à Marseille (sud-est), de Bordeaux (sud-ouest) à Strasbourg (est), les manifestants ont exigé le retrait du contrat première embauche (CPE), accusé d'imposer la précarité aux jeunes et que rejettent aussi syndicats et partis de gauche. La participation globale aux manifestations était nettement plus importante que deux jours plus tôt, lors des précédentes manifestations d'étudiants et de lycéens.

Au total, 247 500 personnes ont défilé selon la police, 500 000 selon les organisateurs. Plus de 200 personnes ont été interpellées à travers le pays, dont les trois quarts à Paris. En banlieue parisienne, d'autres heurts ont eu lieu, notamment à Vitry-sur-Seine et au Raincy, où quatre policiers et une lycéenne ont été légèrement blessés.

À Paris étaient venus défilé de nombreux jeunes des lycées de la banlieue, théâtre d'émeutes en novembre dernier. La police avait pour consigne d'interpeller les casseurs mais de faire preuve de «retenue».

Plus des deux tiers des 84 universités françaises étaient toujours touchées par le mouvement, les grèves et les blocages des campus.

Agence France-Presse

OMBRE

«Le gouvernement a fait de la rue l'exutoire obligé de son jacobinisme»

SUITE DE LA PAGE 1

millions de fonctionnaires que compte le pays. Ceux-ci jouissent d'ailleurs de nombreux privilèges, à commencer par une plus grande facilité à décrocher un logement et une marge de crédit, etc., car ils jouissent justement d'une sécurité d'emploi à toute épreuve. Une grande partie de l'organisation sociale est fondée sur cette sécurité pourtant de plus en plus remise en question dans le secteur privé. Contrairement au Québec, où la sécurité d'emploi dans la grande entreprise est garantie par un fort taux de syndicalisation (35 %), il faut savoir qu'en France, les syndicats comptent pour quantité plus négligeable (8 %) qu'aux États-Unis (12 %). Seule la loi protège donc les employés.

En touchant à la sécurité d'emploi, Dominique de Villepin a donc d'abord égratigné un tabou. Mais il l'a aussi fait de la façon la plus maladroite qui soit. D'abord, le premier ministre a agi «à la hussarde», comme il dit, sans aucune concertation. Pressé par la fin du mandat présidentiel et l'échéance électorale, ce candidat à la succession de Jacques Chirac a besoin de résultats rapides. Il a donc fait voter la loi sans s'embarasser des commissions parlementaires et autres audiences publiques qu'aurait obligatoirement convoquées n'importe quel ministre québécois du Travail.

Même le chroniqueur d'un journal économique comme *Les Échos*, normalement sympathique à l'assouplissement des conditions de travail, dénonce l'action du gouvernement. «On se gausse ces jours-ci d'une citation prêtée à Dominique de Villepin selon laquelle la France aimerait être prise à la hussarde, écrit-il. On ne sait ce qu'il faut détester le plus dans cette pseudo-pensée, de sa vulgarité ou de son décalage radical par rapport aux attentes d'une société moderne. En imposant le CPE [contrat première embauche] sans aucune concertation préalable, le gouvernement a fait de la rue l'exutoire obligé de son jacobinisme.»

Sans s'en apercevoir, le premier ministre a de plus commis une autre bourde aux conséquences incalculables. Dorénavant, les moins de 26 ans et les plus de 25 ans auront des conditions d'embauche différentes et on pourra (pendant deux ans) plus facilement congédier un jeune qu'un vieux. Malgré des différences, la mesure fait penser aux célèbres clauses discriminatoires (dites «orphelin») qui permettaient auparavant aux employeurs québécois de réserver à certains travailleurs des conditions de travail moins avantageuses qu'à d'autres à partir du seul critère de date d'embauche (en France, c'est l'âge qui fera la différence). Au Québec, un amendement apporté en 1999 à la Loi sur les normes du travail interdit cette pratique. Plusieurs spécialistes, dont ceux de l'OCDE, ont souligné que si la réforme française est vraiment nécessaire, elle devrait concerner tous les salariés sans discrimination.

Or la France est une société qui a depuis longtemps mal à sa jeunesse. Je connais peu de pays où les médias et l'élite rendent les jeunes responsables d'autant de maux: de la criminalité à l'analphabétisme en passant par la violence, la vulgarité et l'impolitesse. On n'imagine pas le ministre de l'Intérieur, Nicolas Sarkozy, traiter de «racaille» un politicien corrompu qui a par exemple logé à prix d'or sa famille dans des appartements de la Ville de Paris.

Le fait que quelques manifestations printanières aient déclenché une telle inquiétude dans la classe politique illustre de plus le désarroi qui marque la vie politique française depuis quelques années.

Peu de démocraties occidentales connaissent une telle crise de représentativité. Le discrédit qui frappe les élus français remonte au moins à une dizaine d'années alors que les dirigeants politiques avaient réussi à étouffer presque tous les scandales politiques qui défrayaient la manchette au prix d'un discrédit croissant de la fonction politique. À cela s'est ajoutée l'élection accidentelle d'un président porté au pouvoir en 2001 sans mandat et qui s'accroche au pouvoir après avoir été désavoué par les élections régionales et municipales et même un référendum.

Les Français savent qu'ils ont encore un an à «tirer», comme ils disent, avant de redonner un sens à la vie politique de leur pays. Voilà pourquoi, en décembre, une simple escarmouche en banlieue de Paris a provoqué trois semaines d'émeutes dans la plupart des grandes villes du pays. Voilà pourquoi une banale grève étudiante portant sur un petit amendement au Code du travail pourrait, qui sait, entraîner un nouveau mai 1968.

Correspondant du Devoir à Paris

HARPER

SUITE DE LA PAGE 1

on reconnaît que le mariage entre la ministre albertaine et le chef de cabinet québécois a été savamment calculé compte tenu que Mme Ambrose devra piloter le dossier du protocole de Kyoto, à propos duquel la vision des deux provinces diverge. «Dans ce cas-ci, la dynamique Alberta-Québec à l'Environnement, c'est sûr que c'est une bonne dynamique.»

M. Bernier avait aussi travaillé pour Belinda Stronach (avant qu'elle ne passe dans le camp libéral) et avait frayed dans les sphères conservatrices pendant les années de Mulrone, travaillant aux bureaux des ministres Barbara McDougall et John Crosby.

Jean-Sébastien Rioux, quant à lui, dirigeait la chaire de recherche du Canada en sécurité internationale à l'Université Laval. Ex-parachutiste dans l'armée canadienne, il s'était spécialisé dans les questions militaires et était souvent sollicité par les journalistes pour commenter l'actualité. Ses recherches portent notamment sur l'escalade des conflits et ses recherches l'ont mené jusqu'en Afghanistan et en Bosnie-Herzégovine. Comment a-t-il pu devenir si rapidement le bras droit de Jim Prentice, un ministre de Calgary qui trempe dans les questions autochtones depuis une bonne dizaine d'années?

«Je l'ai connu quand je venais à Ottawa tous les mois», explique le principal intéressé, qui avoue fréquenter depuis longtemps les réseaux conservateurs. Dans son cas, selon M. Rioux, cette nomination n'aurait pas été suggérée en haut lieu. «Je ne faisais pas partie des gens mis en avant par le comité de transition.» C'est M. Prentice lui-même qui l'aurait appelé dès le lendemain de son assermentation, le 7 février. «Ça m'a pris trois minutes et demie à me décider, dit-il en rigolant. Qu'il y ait des Québécois dans la haute sphère de décision, ça fait toujours plaisir. Moi, en tant que fédéraliste, je veux participer aux prises de décisions du Canada en tenant compte des intérêts spécifiques du Québec.»

Quant à Neil Drabkin, attaché maintenant à l'ex-chef de l'Alliance canadienne Stockwell Day (Colombie-Britannique), il refuse d'accorder une entrevue au *Devoir* parce qu'il n'entre officiellement en fonction qu'à la fin du mois. Il a été candidat allianciste aux élections de 2000 dans la circonscription de Pierrefonds-Dollard et candidat conservateur en 1993 et en 1997.

Dans les coulisses, une personne bien au fait de ce qui se trame dans les bureaux des ministres soutient que certains chefs de cabinet ont été imposés par Stephen Harper. Cette source, qui réclame l'anonymat, rappelle comment Jean Charest avait disposé bien des gens en imposant lui-même les leurs à ses ministres. «Il s'est passé un peu la même chose ici», raconte cette personne.

C'est sans compter que les ministres québécois ont aussi choisi des chefs de cabinet québécois: Mi-

chel Lalonde pour Jean-Pierre Blackburn, Robert Valcov (Maxime Bernier), Paul Therrien (Lawrence Cannon), Denis Jollette (Josée Verner) et Frédéric Loiseleur (Michael Fortier).

La quatrième nomination intéressante est celle de David McLaughlin à titre de chef de cabinet du ministre des Finances, Jim Flaherty. M. McLaughlin a travaillé dans l'équipe conservatrice de Bernard Lord, au Nouveau-Brunswick. Il a dirigé le comité sur le déséquilibre fiscal du Conseil de la fédération, le regroupement des provinces visant à faire pression sur Ottawa pour obtenir, entre autres choses, davantage de fonds. Ce Conseil doit rendre public prochainement un rapport sur le déséquilibre fiscal et il y a de bonnes chances que M. McLaughlin en connaisse déjà les grandes lignes. Aujourd'hui, il se retrouve à conseiller M. Flaherty sur les façons de régler ce déséquilibre. M. McLaughlin n'a pas donné suite aux appels du *Devoir*.

Du côté de Québec, où d'anciens conservateurs gravitent autour du premier ministre Jean Charest, on se montre très heureux de ces nominations. «C'est sûr que c'est de bon augure, lance une de ces personnes. Ça démontre une certaine volonté de faire avancer les dossiers.» La formation des équipes des nouveaux ministres conservateurs procède par ailleurs au ralenti. Un mois après l'assermentation du cabinet des ministres, plusieurs postes restent encore à pourvoir. Selon un décompte partiel, au moins 10 ministres emploient encore des fonctionnaires de leur ministère pour exécuter leurs relations de presse.

La raison de cette lenteur le plus souvent évoquée au cours des multiples conversations du *Devoir* était l'imminente loi sur l'imputabilité. Cette loi prolongera de deux à cinq ans la période pendant laquelle un employé politique ne pourra pas faire de démarchage auprès du gouvernement fédéral. Dans le milieu des communications, le lobbying constitue souvent l'étape professionnelle suivant un passage au gouvernement: on met à profit ses connaissances des rouages de la machine pour orienter les clients désireux de savoir où en est rendu un processus décisionnel les affectant.

Autre raison évoquée, quoique moins souvent celle-ci, est la fin du privilège accordé aux employés politiques d'avoir préséance sur les fonctionnaires lorsqu'ils postulent un poste dans la fonction publique. Stephen Harper en a fait une promesse. Certaines personnes interrogées au cours des derniers jours doutent toutefois du caractère dissuasif de cette mesure puisque le privilège ne s'applique qu'aux personnes ayant travaillé au moins trois ans du côté politique, soit beaucoup plus que la durée probable de ce gouvernement minoritaire.

Une chose est certaine, beaucoup de candidats potentiels hésitent à faire le saut de peur de se retrouver sans débouché professionnel lorsque le gouvernement tombera.

Avec la collaboration d'Antoine Robitaille
Le Devoir

BAC

SUITE DE LA PAGE 1

délogeront les bacs verts. Ces sacs comportent plusieurs avantages, dont celui d'avoir une plus grande capacité et d'éviter l'éparpillement des déchets lorsque le vent souffle. C'est surtout cette dernière raison qui a motivé les élus à choisir cette méthode, déjà utilisée dans les arrondissements de Verdun et de Montréal-Nord. À plus long terme, les élus du Plateau pensent que des économies pourront être réalisées puisque la collecte sera plus rapide.

Mais cette méthode est loin de faire l'unanimité. La firme de consultants Chamard et associés a d'ailleurs réalisé une étude à la suite d'une expérience-pilote menée dans l'arrondissement de Rosemont-La Petite-Patrie en 2004 et 2005 à l'aide de sacs de plastique. On a noté que cette méthode contribuait à la propreté du quartier, mais on a surtout remarqué, au cours de cette période, que la quantité de matières recyclées a chuté de près de 20 % et que 12 % des citoyens ont abandonné la collecte sélective. Jean-Louis Chamard s'explique mal cette baisse de zèle, si ce n'est l'effort additionnel que requiert le sac quand vient le temps d'y déposer des bouteilles et des contenants de plastique et de métal, avance-t-il.

Les citoyens ont également signalé que les sacs avaient tendance à se déchirer, et certains d'entre eux rechignaient à payer les trois dollars demandés pour l'achat de dix sacs. «Ce sont les principales raisons qui nous font dire que si on veut récupérer davantage, ce n'est peut-être pas la bonne façon», conclut M. Chamard.

Pour Robert Ménard, du Front commun pour une gestion écologique des déchets, il ne fait aucun doute que la solution des sacs de plastique est à proscrire. «Cette méthode est en contradiction des 3R [réutilisation, récupération et recyclage] parce qu'elle va produire davantage de sacs de plastique alors qu'un bac peut être utilisé longtemps. Idéalement, il faudrait que le bac soit plus gros dans les arrondissements où ça peut se faire», suggère-t-il.

Dans l'arrondissement du Plateau Mont-Royal, on ne peut pas préciser si les sacs qui seront utilisés pour la collecte sélective seront recyclables. «Mais même s'ils sont

recyclables, dans beaucoup d'endroits, ils ne sont pas recyclés car il y a peu de débouchés», signale Robert Ménard.

Malgré les résultats peu probants de l'expérience-pilote menée dans Rosemont-La Petite-Patrie, le maire André Lavallée ne rejette pas cette solution lorsque viendra le temps de renouveler le contrat de collecte sélective. Mais avant de se faire une idée, il a demandé à son personnel de lui fournir toutes les études au sujet des contenants utilisés pour le recyclage par d'autres municipalités. De son côté, le maire de l'arrondissement d'Outremont, Stéphane Harbour, est loin d'être convaincu que le sac de plastique représente une solution d'avenir. Pour éviter les problèmes de déchets qui s'envolent au premier coup de vent, Outremont a mis à l'essai un filet pour recouvrir les bacs des résidents de trois rues de l'arrondissement. «Les citoyens sont navés de cette option, affirme M. Harbour. Mais ça a créé un peu plus de réticence de la part de l'entrepreneur, qui est obligé de faire un geste additionnel lors de la collecte.» Estimant l'expérience concluante, l'arrondissement a d'ailleurs l'intention de distribuer des filets dans d'autres secteurs sous peu.

Outremont n'envisage donc pas de suivre l'exemple du Plateau Mont-Royal. «Avant d'amorcer un changement, sachant qu'Outremont est le deuxième arrondissement de l'île quant aux résultats en matière de recyclage, on se dit: 'If it's not broken, don't fix it', poursuit M. Harbour. On cherche plutôt des moyens pour améliorer le taux de recyclage en intervenant auprès des institutions et de certaines communautés culturelles et en faisant de la sensibilisation auprès des jeunes des écoles primaires.»

Pour accroître la participation des citoyens au recyclage, la Ville de Québec a pour sa part décidé de s'engager dans une voie différente et s'apprête à remplacer progressivement les bacs bleus conventionnels par des bacs roulants de plus grande capacité (360 litres) dans les secteurs où le trame urbaine le permet. «On va sauver sur les coûts de collecte et on va également diminuer les émissions de gaz à effet de serre», explique Michèle Goyer, de la Division des travaux publics de la Ville de Québec. Mais le bac conventionnel est là pour rester dans les secteurs plus densément peuplés, où le bac roulant ne pourra jamais être utilisé compte tenu de sa taille.

Montréal pourrait être tentée d'imiter Québec dans les arrondissements où se trouvent des maisons unifamiliales.

Le Devoir

OPA

SUITE DE LA PAGE 1

façon de voir les choses au conseil d'administration du RISQ, qu'elle préside. Du coup, le RISQ s'est retrouvé dans une grave crise de gouvernance avec une présidente du conseil d'administration qui défendait les intérêts d'un autre organisme, le Chantier. «C'est une tentative de "takeover". On refuse qu'un seul organisme dicte toutes les orientations d'économie sociale au Québec. Chaque partenaire doit avoir son mot à dire. Il faut que le Chantier arrête de penser à rendre le RISQ accessoire et qu'il travaille avec un partenaire qu'il a créé», s'indigne Hélène Simard, vice-présidente du RISQ et présidente du Conseil de la coopération du Québec.

Bruno Montour, de la Fédération des caisses Desjardins, abonde dans ce sens. «Comme administrateur, je suis obligé par la loi de voir à l'intérêt de l'entreprise, c'est-à-dire le RISQ. Pour Mme Neamtam, il y a donc conflit de rôle. Comme présidente du RISQ et p.-d. du Chantier, elle négocie avec elle-même», soutient M. Montour.

Créé dans la foulée du Sommet socioéconomique de 1996 à l'initiative du Chantier de l'économie sociale, le RISQ a à l'origine été doté d'un capital de 10,5 millions provenant d'un partenariat entre le public et le privé. L'organisme accorde des prêts sans garantie jusqu'à une valeur de 50 000 \$. Jusqu'en décembre 2004, le RISQ a investi 7,7 millions dans 350 entreprises collectives, ce qui représente une injection réelle de 82 millions dans l'économie locale et la création de plus de 4000 emplois.

L'autonomie du RISQ est donc au cœur du conflit. Le conseil d'administration est divisé. D'un côté, il y a les membres issus du Chantier qui estiment que le RISQ est une filiale du Chantier. De l'autre côté, on retrouve ceux pour qui le RISQ est un lieu de partenariat de la finance solidaire et de l'économie sociale et que, à ce titre, il a ses orientations propres.

Selon Charles Guindon, directeur du développement au Chantier, il n'y a pas de crise. C'est plutôt «l'hostilité» de quelques personnes inquiètes devant «la période d'effervescence» actuelle. Tout au plus M. Guindon reconnaît-il qu'il y a eu des périodes plus harmonieuses. «Le RISQ n'a jamais été autonome. C'est un apparenté du Chantier. Le Chantier en nomme l'assemblée générale et la majorité des membres du conseil d'administration. [...] Même l'avis juridique demandé le dit. Par contre, le Chantier n'a jamais précisé jusqu'à quel point il voulait influencer les règles, mais ça reste un apparenté du Chantier», affirme M. Guindon.

Jointe en début de soirée à Vancouver, Nancy Neamtam explique que le RISQ appartient au Chantier, qui lui a jusqu'à maintenant laissé «beaucoup de marge de manœuvre». «Il faut revoir et resserrer les choses. Nous sommes dans la gestion du changement», assure Mme Neamtam, qui voit plus un débat qu'une crise.

Pour ce qui est d'un présumé problème de gouvernance, la p.-d.g. du Chantier fait le parallèle avec les fonds de travailleurs de la FTQ et de la CSN.

Pour Hélène Simard, «le RISQ est une institution financière qui doit être protégée de l'ingérence politiques». «Or le Chantier demeure un lieu de représentation et d'action politiques. Si on élimine la distance entre les deux, il pourrait y avoir un malaise», croit-elle.

En décembre dernier, la grogne envers Nancy Neamtam et ses intentions a entraîné le départ de la p.-d.g. du RISQ, Elise Tessier. Dans sa lettre de «départ forcé», Mme Tessier, qui expliquait que la situation heurtait ses valeurs démocratiques personnelles, soulève le problème de convergence des intérêts. «Être le bras financier d'une organisation vouée à la promotion, au lobby et au développement d'un mouvement tel que celui porté par le Chantier peut paraître à court terme intéressant d'un point de vue politique mais peut engendrer des situations complexes, difficiles et tendancieuses sur d'autres points», écrivait Mme Tessier.

Au même moment, les employés du RISQ ont prévenu les administrateurs qu'ils se syndiquaient. Les motifs évoqués n'avaient rien à voir avec une amélioration des conditions de travail ou une réaction envers une direction abusive. «Le spectre de la fusion du RISQ au sein du Chantier de l'économie sociale est la principale raison. [...] Nous devons maintenir la mission du RISQ et préserver son autonomie de gestion», ont signifié par lettre les membres du nouveau syndicat. Jusqu'à récemment, les employés portaient un brassard noir pour contester ouvertement Mme Neamtam et le Chantier.

«Pendant ce temps-là, les 28 millions du gouvernement fédéral ne sont pas versés à des entreprises d'économie sociale», fait valoir Bruno Montour. Celui-ci, à l'instar de toutes les personnes jointes par *Le Devoir* et dont certaines ont requis l'anonymat, marche sur des œufs dans ce dossier. Tous craignent les effets de la crise non seulement sur l'avenir du RISQ mais encore plus sur les projets d'économie sociale qui attendent de recevoir un financement.

La encore, deux visions s'affrontent: celle, très montréalaise, du Chantier, qui s'appuie beaucoup sur la formule communautaire, et celle qu'on retrouve davantage en région, c'est-à-dire le modèle coopératif.

La bataille risque de se poursuivre au moins jusqu'en mai alors qu'une assemblée générale pourrait devoir trancher la question.

Le Devoir

LE DEVOIR

www.ledevoir.com

Les bureaux du Devoir sont situés au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal (Québec), H3A 3M9 ☎ Place-des-Arts Ils sont ouverts du lundi au vendredi de 8h30 à 17h. Renseignements et administration : 514-985-3333

Le Devoir peut, à l'occasion, mettre la liste d'adresses de ses abonnés à la disposition d'organisations reconnues dont la cause, les produits ou les services peuvent intéresser ses lecteurs. Si vous ne souhaitez pas recevoir de correspondance de ces organisations, veuillez en aviser notre service à la clientèle. Le Devoir est publié le lundi au samedi par Le Devoir Inc. dont le siège social est situé au 2050, rue De Bleury, 9^e étage, Montréal, Québec, H3A 3M9. Il est imprimé par Imprimeries Québecor St-Jean, 800, boulevard Industriel, Saint-Jean sur le Richelieu, division de Imprimeries Québecor Inc., 612, rue Saint-Jacques Ouest, Montréal. L'Agence Presse Canadienne est autorisée à employer et à diffuser les informations publiées dans *Le Devoir*. *Le Devoir* est distribué par Messageries Dynamiques, division du Groupe Québecor Inc., 900, boulevard Saint-Martin Ouest, Laval. Envoyé de publication — Établissement d'impression — Établissement d'impression nationale du Québec.

Comment nous joindre ?

La rédaction

Au téléphone 514-985-3333
Par télécopieur 514-985-3360
Par courrier redaction@ledevoir.com

La publicité

Au téléphone 514-985-3399
Par télécopieur 514-985-3390
Extérieur de Montréal (sans frais) 1 800 363-0305

Les avis publics et appels d'offres

Au téléphone 514-985-3344
Par télécopieur 514-985-3340
Par courrier avisdev@ledevoir.com

Les petites annonces et la publicité par regroupement

Au téléphone 514-985-3322
Par télécopieur 514-985-3340

Les abonnements

Au téléphone 514-985-3355
du lundi au vendredi de 7h30 à 16h30
Par télécopieur 514-985-5967
Par courrier abonnements@ledevoir.com
Extérieur de Montréal (sans frais) 1-800-463-7559

L'agenda culturel

Au téléphone 514-985-3346
Par télécopieur 514-985-3390

WEEK-END CULTURE

Diane Dufresne au Monument-National

Diva, putain, militante, folle... et entière!

SYLVAIN CORMIER



Diane Dufresne

JACQUES GRENIER LE DEVOIR

Plurielle, elle l'est depuis toujours. Constatant réinventée, éclatée, innombrable. Rien dans ce mot-là que nous ne sachions déjà de Diane Dufresne. La brillante et limpide idée de ce nouveau spectacle (concept de Diane, scénographie du compagnon d'aventure Richard Langevin), c'est la théâtralisation de cette multiplicité, le morcellement du spectacle en quatre tableaux distincts. Autant dire qu'on obtenait hier au Monument-National quatre spectacles en un, quatre Diane Dufresne pour le prix d'une: la Diva et ses succès, l'interprète des filles de rue de Kurt Weill, la militante inquiète de sa planète, et la folle du logis. Plus la chanteuse, au timbre plus doux et chaud que jamais.

De fait, le public recevait chaque tableau comme un spectacle en soi, avec entrée en scène, révélation du costume, univers musical et visuel propres, crescendo, climax et sortie ovationnée. Tout juste avait-on le temps de reprendre son souffle dans le noir que c'était reparti. Bien sûr, il y avait un ordre dans cette juxtaposition. Il s'agissait d'abord de nous accueillir, et cela s'est fait tout naturellement sur le terrain du souvenir partagé. De sa robe de velours très Belle Époque, Diane redevenue Diva a extirpé un pan de tissu blanc qui servait d'écran, sur lequel des extraits de spectacles fameux étaient projetés. Pendant On fait tous du show-business, c'est le public qu'on voyait sur l'écran. Fascinant miroir.

Une fois comblés d'immortelles, on pouvait aller ailleurs. Un peu d'accordéon par Didier Dumoutier et nous étions dans le Berlin de Kurt Weill, où Diane attifée en fière putain se la jouait canaille à souhait. Séance d'entertainment pur qui rendait le tableau suivant, suite de complaintes pleurant le sort du monde, plus aisément comestible: détendus, on était capables d'en prendre. Et on en a pris plein la gueule: Diane, en robe camouflage, a incarné successivement la planète même (par le truchement d'une sorte d'éventail déplié servant à la fois de jupe et de planète), puis une mère poussant un landau (l'éventail

replié), puis un sans-abri poussant son cabas à roulettes. Trésors d'invention pour un message porteur.

De là à la folie, il n'y avait qu'un pas. Le tableau final le franchissait, montrant une Diane en poète romantique aux cheveux gris et au regard perdu, à la fois folle du Parc Belmont et Nelligan, disparaissant à la fin sous les flocons de neige. Sous les acclamations, la chanteuse est revenue en Diane Dufresne pour chanter Les coeurs tendres, de Brel: note d'espoir bien nécessaire, et joli merci. Plurielle est à nouveau présentée ce soir de main, ainsi que les 21 et 22 avril.

MÉDIAS

Le quotidien Le Soleil passerait au format tabloïd à la mi-avril

PAUL CAUCHON

Le passage du quotidien Le Soleil au format tabloïd se précise de plus en plus. Selon les dernières informations obtenues par Le Devoir, le journal de la capitale deviendrait un tabloïd vers la mi-avril et adopterait un format similaire à celui de l'hebdo Voir. Aucune date officielle de lancement n'est encore confirmée mais des sources au Soleil maintiennent que le lancement se fera à la mi-avril, comme Le Devoir l'avait déjà indiqué en février dernier. Le grand patron du groupe Gesca, Guy Crevier, a rencontré les employés du Soleil mercredi pour discuter de ce projet, mais lors de cette rencontre, il n'a confirmé aucune date. Une période de formation pour les pupitres serait toutefois prévue à compter de la fin de mars. L'automne dernier, la direction du Soleil avait confirmé à Devoir qu'elle explorait la possibilité de transformer le journal en tabloïd au printemps. Le lancement d'un «nouveau» Soleil tabloïd sera

accompagné d'une augmentation notable du nombre de points de vente. Il semble que la direction de l'entreprise veuille aussi augmenter le nombre de lecteurs par exemplaire afin de faire valoir cette donnée auprès des annonceurs. En effet, si Le Soleil passe au format tabloïd, c'est surtout pour contrer l'actuelle baisse des revenus en provenance des annonceurs nationaux, semble-t-il.

Lorsque le projet sera complété, six des sept journaux du groupe Gesca seront donc des tabloïds. Il ne restera plus que La Presse en grand format. Le Nouvelliste de Trois-Rivières est passé au format tabloïd en novembre 2005 alors que La Tribune de Sherbrooke l'a fait à la fin de janvier.

Voyant venir le coup, le principal compétiteur du Soleil, Le Journal de Québec, a refait son habillage à l'aide d'une nouvelle maquette. Nul doute que les deux éditeurs se livreront une chaude lutte commerciale au printemps.

Le Devoir

Débats devant le CRTC

L'avenir de la radio à l'ère des nouvelles technologies

PAUL CAUCHON

L'impact des nouvelles technologies sur l'industrie de la radio fera l'objet de chauds débats devant le CRTC à l'occasion de la grande audience du 15 mai prochain sur la radio commerciale.

Ainsi, deux organismes de premier plan, l'Association canadienne des radiodiffuseurs (ACR) et l'ADISQ, ne s'entendent pas au sujet des effets de ces nouvelles technologies. Pour l'ACR, l'industrie de la radio, très réglementée, fait actuellement face à un tout nouveau «système parallèle non réglementé de nouvelles plates-formes de diffusion». L'ACR plaide donc pour un assouplissement de la réglementation du CRTC. «Il ne faut pas davantage de réglementation mais une réglementation plus efficace», soutient l'organisme, qui représente tous les radiodiffuseurs privés au pays.

L'ACR prévoit surtout une baisse notable du nombre d'auditeurs à la radio commerciale d'ici dix ans. Quant à la perte de revenus, elle pourrait atteindre jusqu'à 39 millions de dollars d'ici 2010, se-

lon les calculs de l'ACR, qui soutient que l'industrie traditionnelle de la radio fait maintenant face à la concurrence de la radio sur Internet, de la radio par satellite, du iPod, de la radio sur cellulaire et de la baladodiffusion.

L'ACR propose aussi de réduire le quota de contenu canadien exigé par le CRTC pour les pièces musicales qui datent d'avant 1985. Elle propose également de créer un système de primes qui encouragerait la diffusion de nouvelles pièces de musique par les artistes de la relève.

Les arguments de l'ACR seront chaudement contestés par l'ADISQ, qui regroupe tous les intervenants de l'industrie du disque et du spectacle au Québec. «L'ACR brandit la menace de transfert d'auditoire vers les nouvelles technologies, a expliqué Solange Drouin, directrice générale de l'ADISQ, mais c'est une menace qui ne se concrétisera pas. Les nouvelles technologies ne sont pas une menace pour la radio commerciale, au contraire, ce sont de nouvelles occasions d'affaires, qui leur permettent d'ailleurs de saucissonner leur programmation, de l'offrir à la

pièce sur de nouveaux supports. Leur vrai problème, c'est de passer au numérique. Ce serait la meilleure façon de retenir leur clientèle.»

L'ADISQ soutient qu'il existe un manque flagrant de diversité musicale à la radio commerciale, une idée contestée par l'ACR, qui présentera ses propres analyses devant le CRTC pour démontrer le contraire. L'ADISQ entend demander au CRTC de durcir sa réglementation, par exemple en imposant des quotas pour la musique de la relève, qui s'ajouteraient aux actuels quotas de musique francophone et de musique canadienne imposés par le CRTC aux radiodiffuseurs.

Le CRTC a convié l'ensemble de l'industrie à Gatineau à la mi-mai pour examiner l'ensemble de ses politiques portant sur la radio commerciale. Le dernier examen du genre remonte à 1998. Tout est sur la table: les quotas de musique, les stratégies pour faire augmenter l'écoute, l'aide versée par les entreprises aux talents canadiens, le processus d'attribution des licences, et ainsi de suite.

Le Devoir

DANSE

La flamme bien pâle de Jane Mappin À Tangente, Florence Figols se tire bien mieux d'affaire

FRÉDÉRIQUE DOYON

La création comporte toujours une part de risque. Avec Pale Fire, de Jane Mappin, présenté jusqu'à demain à l'Agora de la danse, ce risque tourne malheureusement au vinaigre.

On pourrait s'attarder à la solide performance de Susan Gaudreau, qui porte littéralement la pièce sur ses épaules, souligner que la fillette de la chorégraphe, intégrée comme interprète à part entière, s'en tire étonnamment bien, saluer. Il reste que l'ensemble de l'œuvre est rempli de mal-ades, à commencer par l'arrimage boiteux entre les scènes de danse très formelles et la soudaine irruption d'éléments théâtraux, notamment le monologue en slovaque de Mario Radacovski.

Le thème fuyant qu'elle aborde, la pulsion créatrice, ne réussit pas à s'imposer. Dans le mélange d'exaltation et de lenteur, on sent bien la fièvre parfois teintée de doute qui anime les danseurs. Mais l'artiste semble s'être entêtée à créer une pièce de groupe plutôt que de laisser se déployer complètement les touchantes tra-

jectoires individuelles, qui demeurent larvées.

Les clémentines de Figols

Juste en bas de l'Agora, à Tangente, jusqu'au 19 mars, Florence Figols se tire mieux d'affaire. Avec une boîte de clémentines, un joueur-performeur de guitare électronique et beaucoup d'imagination, elle signe une pièce sans prétention, pleine de sensibilité et d'intelligence.

Le duo mute/sense veu/en silence aborde la difficulté de communiquer et les rapports de pouvoir qui s'établissent subrepticement et inévitablement entre deux personnes — ici entre deux artistes. À l'avant-scène, une danseuse tente de prendre la parole mais se ravise chaque fois que les mots s'apprennent à franchir ses lèvres. La danse qui s'ensuit se fait également hésitante, son très bel élan périodiquement brisé par des doutes.

Une autre interprète entre en scène et exige qu'elle s'exprime, rappelant, de connivence avec le public, que ses mouvements ne disent pas sa pensée. Elle se met ensuite à lui donner des ordres (ramasser les clémentines au sol,

exécuter certains mouvements de danse), doucement d'abord, comme une amie le ferait sans malice, puis avec de plus en plus d'agressivité, jusqu'à ce que la soumise se révolte.

Leur duo, suite de petits mouvements vifs et de corps-à-corps, ressemble à un véritable dialogue, bientôt à un combat. C'est dire à quel point le langage du corps peut finalement s'avérer plus clair et plus éloquent qu'un discours... Des clémentines délimitent l'espace de chacune mais deviennent aussi l'objet de la tyrannie et de la revanche.

Sur scène, le guitariste Harry Standjofski est en parfaite symbiose avec les deux danseuses. À un moment, il livre un habile monologue qui a l'incohérence et la fulgurance d'un rêve. Il est encore question de conversations apparemment anodines et pourtant remplies d'incompréhension et de frustrations.

Hormis des longueurs dans le crescendo de tension débouchant sur la rupture finale des deux interprètes, mute/sense veu/en silence révèle une jeune artiste qui promet.

Le Devoir

À LA TÉLÉVISION

Table with columns for channels (CANAL), times (19h00, 19h30, 20h00, 20h30, 21h00, 21h30, 22h00, 22h30, 23h00, 23h30) and program titles.

Classification des films: (1) Chef-d'œuvre — (2) Excellent — (3) Très bon — (4) Bon — (5) Passable — (6) Médiocre — (7) Minable

NOS CHOIX CE SOIR

Paul Cauchon

IL VA Y AVOIR DU SPORT

Réjean Tremblay est invité. Parmi les sujets débattus: le français est-il toujours protégé par la loi 101? Télé-Québec, 19h30

MUSICOGRAPHIE - THE SEX PISTOLS

Portrait inédit d'un groupe marquant, suivi du film Sid & Nancy, sur la vie torquade de Sid Vicious et de sa copine. MusiMax, 20h

FAUT VOIR CLAIR

Sur le thème du pouvoir mental, Claire Lamarche promet une démonstration avec un hypnotiseur. TVA, 21h

ANGELS IN AMERICA

En rediffusion, cette superbe série sur l'Amérique des années Reagan et des années sida. Artu, 21h

À LA DI STASIO

Marc Labrèche vient cuisiner avec Josée et mélange tout dans sa cuisine! Télé-Québec, 21h

Advertisement for 'Ce soir 21 h À la di Stasio' featuring images of people and text about food stories and health programs.

WEEK-END NATURE

Halte aux coupes à blanc marines!

Le dragage des fonds marins sera interdit sur l'essentiel de la côte Ouest américaine



Louis-Gilles Francœur

Une bonne nouvelle d'une importance capitale pour l'environnement a récemment échappé aux médias alors que la National Oceanic and Atmospheric Administration (NOAA) des États-Unis a interdit la semaine dernière le dragage ou le chalutage des fonds marins sur l'essentiel de la côte Ouest de ce pays, de la frontière canadienne jusqu'au Mexique.

Cette décision a été prise pour mettre fin à ce qui ressemble à une «coupe à blanc» pratiquée depuis des décennies dans les écosystèmes marins. Elle a pour objectif la reconstitution des stocks des poissons de fond, dont neuf des 83 espèces à valeur commerciale de la côte Ouest américaine sont menacées alors que les autres sont pour la plupart en déclin. La superficie protégée couvrira 150 000 km². Elle s'inspire des recommandations d'un autre organisme, le Conseil des pêcheries du Pacifique, qui proposait d'aller encore plus loin en décrétant un interdit de chalutage sur 250 000 km². Le décret de la NOAA équivaut à classer en tant qu'«habitat essentiel» à peu près toute la côte Ouest des États-Unis jusqu'à une profondeur de 3500 mètres.

Les zones où le dragage des fonds marins états-uniens pourra encore se pratiquer sont les parties centrale et ouest du golfe de l'Alaska, les abords des Aléoutiennes et la mer de Béring.

Le chalutage des fonds marins sert à capturer des poissons de fond comme la morue ou la sole à de grandes profondeurs. On utilise des filets qui peuvent atteindre jusqu'à un kilomètre de longueur, qu'on lève de lourdes chaînes. Ces filets sont tellement grands qu'il faut parfois deux navires pour les remorquer. Ils raclent le fond de l'océan en y arrachant à peu près toute la végétation ainsi que les coraux. Pour exploiter certains fonds plus inégaux, on équipe parfois ces filets d'énormes roues de camions, ce qui leur permet de surmonter les obstacles tout en continuant d'arracher les forêts marines qui ont souvent pris des centaines d'années à se développer. Cette technique est aussi mortelle pour les espèces non commerciales, qui se retrouvent emprisonnées dans ces filets pendant de longues périodes et qui en meurent souvent, accentuant le déclin des habitats marins ainsi privés de proies et de prédateurs essentiels à leur équilibre.

La seule différence entre ces «coupes à blanc» marines et celles de nos forêts, c'est qu'on ne voit pas celles qui se pratiquent au fond de l'océan, ce qui explique sans doute pourquoi elles n'ont pas suscité une «Erreur océane» bien sentie... Une étude canado-américaine, divulguée par *Le Devoir* en décembre 1998, avertissait pourtant les deux gouvernements: ces pratiques sont en train d'entraîner



MARCEL MOCHET AGENCE FRANCE-PRESSE

Le chalutage des fonds marins sert à capturer des poissons de fond comme la morue ou la sole à de grandes profondeurs. On utilise des filets qui peuvent atteindre jusqu'à un kilomètre de longueur, qu'on lève de lourdes chaînes. Ils raclent le fond de l'océan en y arrachant à peu près toute la végétation ainsi que les coraux. Cette technique est aussi mortelle pour les espèces non commerciales, qui se retrouvent emprisonnées dans ces filets pendant de longues périodes et qui en meurent souvent.

jusqu'au mécanisme de la vie au fond des océans. À croire que les États-Unis ont l'oreille plus fine que le Canada! Ce dernier a néanmoins décrété quelques zones de conservation dans le Pacifique et le golfe du Saint-Laurent, mais sans frapper la technique d'interdiction totale.

L'étude de 1998 du Marine Conservation Biology Institute de Washington précisait que le dragage des fonds marins détruisait chaque année 150 fois plus de surface marine que les coupes à blanc pratiquées dans les forêts de la planète. La superficie draguée à répétition chaque année dans les mers et les océans équivaut à 14 millions de kilomètres carrés, soit à peu près la superficie cumulative du Canada et des États-Unis!

La toute récente décision de la NOAA n'accorde pas le statut d'«habitat essentiel» aux zones de la Californie où se retrouvent des plates-formes pétrolières inactives et, dans plusieurs cas, effondrées sur le fond. Fait intéressant, la NOAA considère ces 13 plates-formes comme des supports pour la faune marine, qui se rassemble autour de ces monstres de métal et les transforme en habitats prolifiques! J'ai un jour lu dans le dossier d'un magazine que, dans certains pays du Sud, on attache ensemble les vieux pneus hors d'usage, qu'on coule ensuite au fond de l'océan, dépotoir commode s'il en est. Surprise, on a découvert que

ces dépôts sont intensément colonisés par les micro-organismes, qui les transforment en structures marines susceptibles de devenir des habitats de prédilection pour la faune, un peu comme d'impressionnants coraux. Cependant, on ne parlait pas de la pollution qui peut en découler...

Pour la NOAA, moins de 10 % des revenus de la pêche provenaient du dragage à répétition des fonds marins de la côte Ouest, de moins en moins productifs. En contrepartie, on espère que cette mesure de protection permettra à moyen terme à la végétation et aux habitats de se reconstituer sur les fonds et de stimuler le retour d'une faune marine jusqu'ici privée de couvert protecteur et de ses sources de nourriture traditionnelles.

Surclasse?

La Société protectrice des animaux des États-Unis a publié cette semaine ce qu'elle qualifie pompeusement d'«étude» scientifique alors qu'il s'agit d'une analyse critique des méthodes d'évaluation du troupeau de phoques par le gouvernement canadien. Conclusion: le Canada devrait arrêter la chasse en s'inspirant du principe de précaution parce que ses méthodes ne sont pas blindées. A preuve, la morue...

L'an dernier, c'était une section de Greenpeace qui avait utilisé cette tactique pour en arriver à une

conclusion qui dépasse de loin les prémisses avancées. La méthode est simple: on se garde bien de se lancer dans un inventaire indépendant qui donnerait un portrait différent. On se contente de trouver des failles dans les méthodes utilisées pour décréter que les inventaires du Canada reposent sur des bases faibles. Mais on ne démontre en aucun cas que les résultats des inventaires canadiens sont faux, ce qu'on essaie d'amener le lecteur à conclure.

C'est à peu près comme si quelqu'un, voyant un mince filet d'eau s'infiltrer par le trou d'un rivet au fond d'une chaloupe, décrétait qu'elle va sûrement couler bientôt et récuserait le sens commun en disant que tout jugement rassurant sur cette infiltration ne se base sur aucune mesure du débit d'infiltration, ne tient pas compte de la température, du risque que le rivet soit arraché au contact d'un rocher, etc.

Ces experts oublient une chose: les inventaires canadiens donnent les résultats anticipés malgré certaines faiblesses techniques. Ils permettent de suivre l'évolution du troupeau et de mesurer l'impact des mesures de gestion, notamment le fait que les quotas de chasse ont effectivement permis de stabiliser le troupeau. S'il fallait empiler les certitudes jusqu'au degré de fiabilité totale, personne ne ferait d'inventaires car ils coûteraient trop cher...

Aucune de ces analyses critiques n'a un poids permettant de justifier la remise en question, sauf à la marge, des inventaires actuels, qui situent le troupeau de phoques du Groenland à six millions de têtes. Le nouveau quota de chasse de 350 000 bêtes, ajouté aux mortalités naturelles et autres incertitudes, ne change pas le fait fondamental que l'espèce n'est ni menacée ni incapable de supporter une chasse contrôlée. S'ils ont autant à cœur la santé de ce cheptel sauvage que celle de leurs campagnes de financement, la Société protectrice des animaux des États-Unis et les animalistes déguisés en écologistes jusque chez Greenpeace feraient bien de cibler les véhicules utilitaires sport plutôt que les chasseurs de phoques: en effet, s'il existe une menace de disparition pour ce cheptel, il proviendra des changements climatiques, qui priveront l'espèce des glaces flottantes où elle donne naissance à ses petits.

■ *Lecture: Protéger et restaurer les lacs*, par Robert Lapalme, Bertrand Dumont éditeur, 192 pages. Un livre intéressant qui redonnera espoir aux gestionnaires de lacs mal en point. Ce livre présente une vision bien vulgarisée de l'écologie des lacs et des problèmes que peuvent y susciter les activités humaines, de même que des techniques de base utilisées pour poser un diagnostic et les moyens de remédier aux problèmes. On y présente les meilleures techniques de stabilisation et de régénération des berges et de leur pouvoir filtrant. S'il est une critique qu'on peut lui adresser, c'est peut-être de n'avoir pas assez insisté sur les limites de certaines interventions qui font la fortune de vendeurs d'éoliennes et autres gadgets, comme l'oxygénation intensive au moyen d'injecteurs d'air ou le nettoyage biologique à la roténone, dont les résultats sont loin d'être garantis.

WEEK-END SPORTS

SKI ALPIN

Miller remporte le dernier super-G

Arre — Bode Miller a remporté hier le dernier super-G de la saison lors des finales de la Coupe du monde de ski alpin tandis que le Norvégien Aksel Lund Svindal s'est adjugé le globe de cristal de la spécialité grâce à sa troisième place.

Erik Guay a conclu la saison au sixième rang même si une blessure au dos l'a empêché de prendre part à cette dernière épreuve. Un autre Québécois, François Bourque, s'est classé 15^e hier et 21^e au championnat, devant ses compatriotes John Kucera, 37^e, et Manuel Osborne-Paradis (45^e).

«C'est extrêmement décevant, a reconnu Guay. Après m'être retiré de la descente et m'être entraîné extrêmement fort, j'espérais que ma santé allait s'améliorer et j'estimais avoir une chance de gagner le globe de cristal [il était quatrième avant la course]. Mais j'ai réalisé que mon dos était encore trop sensible.»

«C'est une pitié de terminer la dernière course de cette façon, a commenté un Bourque lui aussi déçu. Mais il reste encore le slalom géant [aujourd'hui] et j'aimerais tout donner à ma dernière course de la saison.»

Miller, de retour à un excellent niveau après des Jeux olympiques décevants le mois dernier, a parcouru les 2172 mètres de la piste Olympia en 1 min 27 s 78, montant ainsi sur le podium pour la deuxième fois depuis le début des finales. Miller a signé sa première victoire en super-G de la saison. Mercredi, il s'était classé deuxième de la descente. Parti avec les premiers dossards, Miller n'a pas réalisé la course parfaite mais a quand même devancé son compatriote Daron Rahlves, qui prendra sa retraite en fin de semaine, battu de 0,34 seconde.

Svindal, vainqueur de la descente, s'est classé troisième, à 0,53 seconde. Parti en dernier, l'Autrichien Hermann Maier, qui avait besoin de terminer devant Svindal pour remporter son sixième globe de cristal de super-G, a terminé quatrième, à 0,09 du Norvégien.

Svindal remporte la Coupe du monde de super-G avec 284 points, soit deux longueurs

d'avance sur Maier. Rahlves termine troisième avec 269 points.

Agé de 23 ans, Svindal a remporté hier son premier globe de cristal. Il avait gagné sa première course au mois de novembre à Lake Louise en super-G.

L'Autrichien Benjamin Raich, qui est déjà assuré de remporter le classement général de la Coupe du monde, n'a pas terminé la course. Le champion olympique de super-G, Kjetil André Aamodt, a terminé huitième. Un autre vétéran norvégien, Lasse Kjus, a mis fin à sa belle carrière avec une treizième place.

Chez les dames

Du côté féminin, la Croate Janica Kostelic a remporté hier le classement général de la Coupe du monde de ski alpin en terminant quatrième du dernier super-G de la saison remporté par l'Autrichienne Nicole Hosp.

Kostelic a profité des malheurs de sa rivale suédoise Anja Paerson sur une piste qu'elle avait pourtant très souvent dominée dans le passé.

La course de la double tenante du titre du grand globe de cristal n'a duré que quelques secondes. Elle est sortie du tracé après la troisième porte sur la WM Strecke, qui accueillera les épreuves des championnats du monde l'an prochain.

En se classant quatrième, Kostelic a porté son avance au classement général sur Paerson à 204 points. Deux courses seulement restent à disputer lors des finales de la Coupe du monde, un slalom et un géant. Une victoire rapporte 100 points.

Dans des conditions climatiques parfaites, Hosp s'est imposée en 1 min 19 s 45. Elle a devancé de 0,27 seconde sa compatriote Michaela Dorfmeister, lauréate cette saison des globes de cristal de super-G et de descente.

L'Allemande Martina Ertl-Renz a terminé troisième, à 0,43 seconde.

Les Canadiennes Emily Brydon, Kelly VanderBeek et Genevieve Simard ont terminé respectivement 17^e, 18^e et 20^e.

Associated Press

Hurricanes 5, Canadien 1

L'attaque en panne

Le Canadien a du mal à marquer depuis son retour au Centre Bell. Un seul but contre les Rangers de New York, un autre face au Lightning de Tampa Bay. Et hier soir, le Tricolore a été encore une fois limité à un but dans un revers de 5-1 contre les Hurricanes de la Caroline.

Le match opposait deux gardiens suisses, Martin Gerber et David Aebischer. Gerber a été solide, repoussant 28 rondelles pour mériter la victoire. Mathieu Dandenault a été le seul à le déjouer. Aebischer a également offert une belle performance à son premier match dans l'uniforme du Tricolore. Il a même été brillant par moments. Il ne peut être tenu responsable pour aucun des buts de l'adversaire. Il a fait face à 41 tirs. Justin Williams et Ray Whitney ont réussi deux filets chacun pour la Caroline, l'autre allant à Eric Staal. Par cette victoire, les Hurricanes ont balayé la série de quatre matchs face au Canadien. Ils ont marqué 25 buts contre neuf.

La défaite fait évidemment mal au Canadien. La troupe de Bob Gainey occupe toujours le huitième rang, mais seulement un point devant les Thrashers d'Atlanta, vainqueurs des Islanders de New York.

Les Hurricanes ont fait une belle démonstration de rapidité et de vitesse d'exécution dès les premières minutes de la rencontre. Les Hurricanes tournent à quatre trios et le Canadien, par moments, a eu du mal à suivre le rythme. Les visiteurs ont dirigé 14 lancers

sur Aebischer, manifestement nerveux à son premier départ à Montréal. Le Suisse a néanmoins tenu bon. Plusieurs tirs ont aussi raté le filet de peu.

Dandenault a réussi le jeu de la période lorsqu'il est parvenu à neutraliser une attaque à trois contre un à la suite d'une maladresse de Mark Streit. Le Canadien a aussi attaqué, ce qui a donné une bonne période de hockey. Radek Bonk a eu la meilleure occasion de marquer quand il a cherché à faire dévier une rondelle sous Martin Gerber.

Les visiteurs ont inscrit les deux buts du deuxième engagement. Le premier a fait l'objet d'une révision. Whitney a marqué à 5:24 au moment où Francis Bouillon chutait sur Aebischer, ce qui a eu pour effet de déplacer le filet. Le but a finalement été validé après plusieurs minutes d'attente.

Williams a doublé l'avance des Hurricanes à 16:02 alors que Garth Murray quittait le banc des pénalités. Williams a complété un bel échange de Matt Cullen et Rod Brind'Amour. En l'absence d'Andrej Markov, l'attaque du Canadien semble manquer d'imagination et de talent. Sheldon Souray a cherché à prendre la relève. Le défenseur avait dirigé sept lancers après seulement deux périodes. Mais Gerber a tout repoussé. Le gardien suisse a réalisé quelques bons arrêts dont un aux dépens de Michael Ryder, en panne sèche depuis sept matchs.

Presse canadienne

Jeux du Commonwealth

Quatre médailles en ouverture

MARC DELBÉS

Melbourne — Le Canada a entrepris les Jeux du Commonwealth de Melbourne hier avec une récolte de quatre médailles.

L'haltérophile montrealaise Mariou Dozois-Prévost, âgée de 19 ans, avait donné le ton en après-midi en remportant la médaille d'argent de la catégorie des 48 kg.

Puis à son retour à la compétition après une pause de 18 mois, le médaillé d'or olympique Kyle Shewfelt a contribué à la conquête de la médaille d'or dans le concours de gymnastique par équipe. Shewfelt, Adam Wong, Nathan Gafuik et Grant Golding, tous de Calgary, et David Kiluchi de Halifax ont dominé l'épreuve avec un total de 269,750 points. Ils ont devancé l'Australie et l'Angleterre. Shewfelt cherchera maintenant à défendre ses titres au sol et au saut de cheval.

Au Centre des sports aqua-

tiques de Melbourne, l'Ontarien Andrew Hurd a rafilé la médaille d'argent du 400 mètres libre, remporté par l'Écossais David Carry en 3 min 48 s 17. Hurd a réussi un chrono de 3 min 49 s 8, améliorant son propre record canadien qui était de 3 min 49 s 67.

Le relais sud-africain du 4 x 100 mètres, champion olympique en titre, a confirmé sa valeur en l'emportant devant l'Australie. L'équipe canadienne, formée de Yannick Lupien, Matt Rose, Colin Russell et Brent Hayden, a récolté la médaille de bronze.

Dans le 200 mètres libre dames, l'Écossaise Caitlin McClatchey a eu le meilleur sur l'Australienne Libby Lenton, signant un nouveau record des Jeux en 1 min 57 s 25. Victorieuse du 200 mètres quatre nages individuelles, l'Australienne Stephanie Rice a réussi un nouveau record des Jeux en 2 min 12 s 90. La finale du 200 mètres papillon mes-

Presse canadienne

HOCKEY

ASSOCIATION DE L'EST

	Section Nord-Est					
	G	P	DPF	BP	BC	PTS
Ottawa	44	15	6	258	158	94
Buffalo	44	16	5	229	185	93
Montréal	31	25	9	185	202	71
Toronto	30	29	6	202	219	66
Boston	26	30	11	188	211	63

Section Atlantique						
N.Y. Rangers	37	19	10	209	163	84
Philadelphie	36	20	10	217	212	82
New Jersey	34	24	8	187	189	76
N.Y. Islanders	31	30	4	192	222	66
Pittsburgh	16	38	12	189	263	44

Section Sud-Est						
Caroline	45	15	6	251	203	96
Tampa Bay	34	28	4	200	208	72
Atlanta	32	28	6	218	222	70
Floride	26	30	9	182	202	61
Washington	22	36	7	188	255	51

ASSOCIATION DE L'OUEST

Section Centrale						
Detroit	45	15	5	241	166	95
Nashville	38	19	8	201	183	84
Columbus	26	37	3	166	231	55
St. Louis	20	32	11	169	223	51
Chicago	21	35	9	168	227	51

Section Nord-Ouest						
Calgary	37	20	7	166	156	81
Colorado	37	24	6	234	205	80
Edmonton	33	23	10	213	212	76
Vancouver	35	26	6	212	206	76
Minnesota	31	29	7	195	177	69

Section Pacifique						
Dallas	43	19	3	216	174	89
Los Angeles	36	26	5	222	224	77
Anaheim	31	21	12	190	178	74
San Jose	31	23	9	197	189	71
Phoenix	30	32	4	200	220	64

Hier

Boston	3	Ottawa	2	(5)
Buffalo	3	Toronto	1	(4)
Caroline	5	Montréal	1	(1)
Atlanta	4	N.Y. Islanders	2	(6)
New Jersey	2	Pittsburgh	1	(3)
N.Y. Rangers	5	Washington	4	(9)
Phoenix	à	Nashville		
Calgary	à	Edmonton		
Dallas	à	Los Angeles		
St. Louis	à	San Jose		

Aujourd'hui

Vancouver	à	Columbus	19h
Philadelphie	à	Tampa Bay	19h30
N.Y. Islanders	en	Floride	19h30
Anaheim	à	Chicago	20h30

Demain

Caroline	à	Boston	12h
Dallas	à	San Jose	16h
Pittsburgh	à	Montréal	19h
Buffalo	à	Ottawa	19h
Toronto	à	N.Y. Rangers	19h
Floride	à	Washington	19h
Philadelphie	à	Atlanta	19h
Calgary	à	Nashville	20h
Detroit	à	Edmonton	22h
Saint Louis	à	Los Angeles	22h30